

Cour des comptes

Contrôler, évaluer, informer

Rapport annuel 2006



Cour des comptes

Contrôler, évaluer, informer

Rapport annuel 2006

Dans ce rapport

Message des présidents	5
À propos du rapport annuel	6
Présentation de la Cour des comptes	7
La Cour des comptes fête ses 175 ans	13
Résultats d'audit	17
Relations internationales	26
Représentation extérieure	28
Annexes	30



Rapport adopté en assemblée générale
de la Cour des comptes du 5 juillet 2007

Préambule

2006 a été, pour la Cour des comptes, une année de jubilé.

L'institution a fêté ses 175 ans d'existence en organisant une journée spécialement destinée aux membres du personnel et à leur famille, ainsi qu'une séance académique en présence de Sa Majesté le Roi Albert II et de quelque trois cents invités de marque.

Une telle célébration constitue traditionnellement une occasion de retracer l'histoire de l'institution et de se projeter dans l'avenir. La séance académique, consacrée à *L'audit et la bonne gouvernance (public governance)*, a mis l'accent sur l'importance accrue de normes de contrôle, de codes et d'autres formes alternatives d'autorégulation existant au niveau international.

Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans le présent rapport annuel.

En 2006, la Cour des comptes a poursuivi la mise en œuvre de sa réforme stratégique *La Cour des comptes en mouvement* en finalisant et en rendant opérationnels plusieurs projets innovateurs importants.

C'est ainsi qu'ont été approuvés des manuels actualisés en matière d'audits thématiques, de contrôle des comptes des organismes et d'élaboration des plans stratégiques et opérationnels.

Le nouveau concept du rapport annuel s'inscrit également dans le cadre des efforts que la Cour des comptes entend déployer pour encore mieux réaliser ses objectifs stratégiques. Elle s'est employée à améliorer la lisibilité et à adapter la structure du rapport annuel, de manière à mieux rendre compte des activités de contrôle en fonction de leur nature.

Le rapport annuel fait également état des retombées des résultats d'audit au Parlement et dans les médias. À ce titre, il convient de mentionner tout spécialement le colloque consacré par la Chambre des représentants, le 16 janvier 2007, au thème *Une comptabilité double pour les autorités fédérales ?*, qui s'inscrivait dans le droit fil des considérations formulées à ce sujet dans le 163^e Cahier de la Cour des comptes, présenté le 6 novembre 2006 à la Chambre.

Philippe Roland

Franki Vanstapel

Président

Premier président

À propos du rapport annuel

Objectif

La Cour des comptes de Belgique est une institution indépendante chargée par le pouvoir législatif du contrôle externe des recettes et des dépenses des exécutifs.

Le rapport annuel est le moyen par lequel la Cour des comptes fournit aux parlemen-

taires l'information relative à la manière dont elle concrétise, année après année, sa vision, ses missions et valeurs, compte tenu des ressources dont elle dispose.

Elle rend par là compte de ses travaux.

Structure et destinataires

Le rapport se structure en 3 parties: la présentation de la Cour des comptes, un thème d'actualité pour l'institution et les résultats de ses travaux.

Le rapport annuel de la Cour des comptes est adressé au président de la Chambre des représentants.

Il est ensuite communiqué au Roi, aux représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État belge ainsi qu'aux présidents des Cours et Chambres des comptes voisines. Il est publié sur le site internet de la Cour des comptes:

<http://www.courdescomptes.be>.

Article 29 du règlement d'ordre de la Cour des comptes:

L'assemblée générale : [...] 7° adopte le rapport annuel d'activité de la Cour des comptes, après avoir entendu le rapport du premier président.

Présentation de la Cour des comptes

Vision, mission et valeurs

En juillet 2004, la Cour des comptes a adopté une déclaration de mission qui encadre ses activités. Cette déclaration réserve une attention spécifique à la vision, aux missions et aux valeurs.

Vision

La Cour des comptes contribue à l'amélioration de la gestion publique par ses contrôles des administrations publiques et par ses évaluations de la mise en œuvre et des effets des politiques publiques.

Missions

La Cour des comptes est chargée de contrôler de manière indépendante les recettes et les dépenses publiques de l'État fédéral, des communautés et des régions, des organismes publics qui dépendent de ceux-ci, ainsi que des provinces.

Elle assiste les assemblées parlementaires et les conseils provinciaux dans l'exercice de leur mission de surveillance de la perception et de l'utilisation des deniers publics. Elle les informe des constatations, opinions et recommandations résultant de ses travaux

- de contrôle budgétaire ;
- de contrôle de légalité et de régularité ;
- de contrôle financier ;
- d'audit du bon emploi des deniers publics.

La Cour des comptes remplit également une mission juridictionnelle au cours de laquelle elle se prononce sur la responsabilité, en cas de déficit dans leurs caisses, des comptables publics qui perçoivent les recettes ou paient les dépenses.

Valeurs

La Cour des comptes s'assigne comme principales valeurs son indépendance, une information de qualité, un soutien à la bonne gouvernance, une gestion dynamique des ressources humaines, une attention pour les relations extérieures.

Organisation

Collège de la Cour des comptes

Les membres de la Cour des comptes sont nommés par la Chambre des représentants pour un mandat renouvelable de six ans.

Le législateur a prévu un système sévère d'incompatibilités et d'interdictions afin d'assurer l'indépendance et l'impartialité des membres de la Cour des comptes.

Chaque chambre comprend un président, quatre conseillers et un greffier. Le président et le greffier les plus anciens portent respectivement le titre de premier président et de greffier en chef.

Assemblée générale				
Chambre française		+	Chambre néerlandaise	
Président	Ph. Roland		Premier Président	F. Vanstapel
Conseillers	M. de Fays		Conseillers	J. Beckers
	P. Rion			R. Lesage
	D. Claisse			I. Desomer
	M. Feron			J. Debucquoy
Greffier en chef	F. Wascotte		Greffier	J. Van Ingelgem

Présentation de la Cour des comptes

Services administratifs

Les services de la Cour des comptes sont répartis en trois secteurs, composés de dix directions toutes sous l'autorité d'un premier auditeur-directeur.

Le secteur 1 est un secteur d'appui. Il se compose de la direction des Affaires générales et de la direction de la Coordination et des études, dont les services du greffe.

Les secteurs 2 (secteur fédéral) et 3 (secteur des communautés et régions) sont des secteurs opérationnels. Ils sont constitués de directions appartenant au pilier financier ou au pilier thématique.

Le pilier financier, qui élabore le cahier de la Cour des comptes, est responsable des analyses budgétaires, des audits relatifs au système comptable, à la situation et la gestion financière, et à la régularité des opérations sous-jacentes, ainsi que des documents d'approbation des comptes des services et des arrêts administratifs relatifs aux comptes des comptables.

Le pilier thématique, qui produit les rapports spécifiques, est chargé de réaliser les audits relatifs à la légalité des opérations et des procédures, ainsi que les audits du bon emploi des deniers publics afin

de mesurer l'efficacité, l'efficience et l'économie d'un service, d'un processus ou d'une politique.

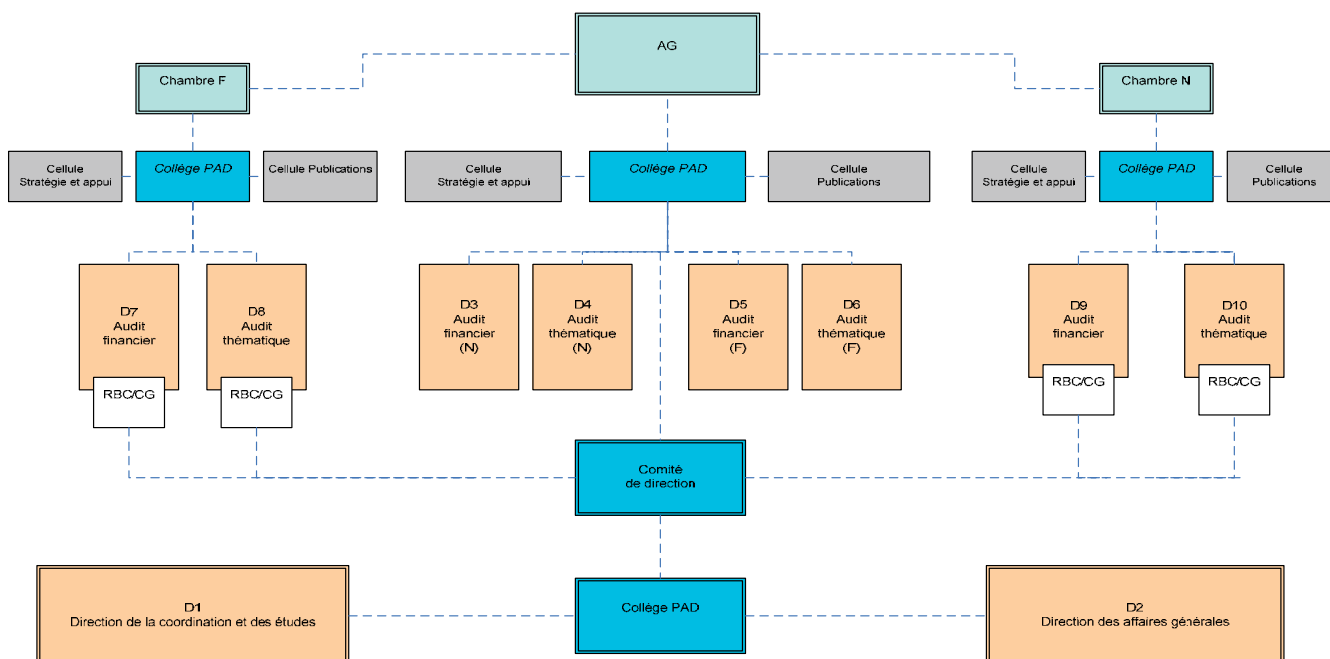
La répartition par secteur correspond aux compétences de l'assemblée générale, de la chambre française ou de la chambre néerlandaise.

L'assemblée générale est compétente pour les affaires concernant l'État fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone, ainsi que pour l'interprétation des normes européennes et fédérales.

Sont de la compétence exclusive

- de la chambre française, les affaires concernant la Communauté française, la Commission communautaire française, la Région wallonne, les provinces que cette région comprend et les organismes publics qui en dépendent ;
- de la chambre néerlandaise, les affaires concernant la Communauté flamande, la Région flamande, les provinces que cette région comprend et les organismes publics qui en dépendent.

Organigramme des services de la Cour des comptes



D1 et D2: secteur des directions d'appui
D3 à D6: secteur fédéral
D7 à D10: secteur des communautés et des régions

CG: Communauté germanophone
RBC: Région de Bruxelles-Capitale
PAD: Premier-auditeur-directeur

Présentation de la Cour des comptes

Ressources

Ressources humaines

La Cour des comptes nomme et révoque ses fonctionnaires. Le cadre de son personnel prévoit 620 emplois, répartis de manière égale entre les rôles linguistiques français et néerlandais.

En 2006, la Cour a employé un effectif moyen de 589 agents (529 statutaires et 60 contractuels). Près des deux-tiers des membres du personnel ont été occupés dans des fonctions d'auditeurs et de contrôleurs ; les autres ont assuré des fonctions de support.

Sur le plan de la gestion des effectifs, 6 entrées en service et 17 cessations de fonction ont été enregistrées durant l'année. D'ici 2009, 26 nouveaux départs sont attendus, soit 4,4 % de l'effectif moyen en 2006.

Par ailleurs, la Cour a organisé en 2006 trois concours afin de constituer, dans le rôle linguistique néerlandais, des réserves de recrutement pour les fonctions de contrôleur à orientation comptable, de contrôleur à orientation générale et de secrétaire de direction.

La formation du personnel a été axée sur l'acquisition et le renforcement des compétences en matière de méthodologie des audits, de gestion de l'information et de gestion des ressources humaines. Des sessions de formation ont été consacrées notamment à la planification des activités, aux normes d'audit, à l'analyse des processus.

En 2006, la Cour des comptes a mis en œuvre un règlement relatif au travail occasionnel à domicile.

Enfin, le comité de consultation syndicale et le comité de prévention et de protection au travail ont tenu, respectivement, douze et dix réunions en 2006.

Ressources financières

Budget 2006

Les projets de budgets de la Cour des comptes ont été élaborés par son assemblée générale et approuvés par la Chambre des représentants, après examen par la commission de la Comptabilité.

Le budget des recettes de l'année 2006 a été, par rapport à celui de l'année 2005, supérieur de 2.692.600 euros (+ 6,56 %) et s'est élevé à 43.755.000 euros. Le budget des dépenses de l'année 2006 a été, par rapport à celui de l'année 2005, augmenté de 4.485.900 euros (+ 10,07 %) et s'est élevé à 49.044.600 euros. Cet accroissement des budgets des recettes et des dépenses est essentiellement dû à l'application, depuis juillet 2005, des nouvelles échelles de traitement du personnel.

Le budget 2006 a été ajusté durant l'année (cf. tableaux en page 12). Cet ajustement a consisté en une augmentation des recettes et des dépenses d'un montant total de 370.000 euros. L'ajustement résulte, d'une part, de l'obligation de payer les primes syndicales tous les ans et non plus tous les deux ans et, d'autre part, de la retenue de 13,07 % sur le pécule de vacances qui, en application de la loi du 17 septembre 2005 instaurant une cotisation d'égalisation pour les pensions, doit dorénavant être versée à la Gestion globale de la sécurité sociale pour les membres du personnel contractuel et au Fonds pour l'équilibre des régimes des pensions pour les membres de la Cour et les membres du personnel statutaire.

Compte 2005

Les comptes d'exécution du budget de la Cour des comptes ont été adoptés par son assemblée générale, après avoir entendu le rapport de vérification des conseillers les plus anciens de chaque chambre, et approuvés par la Chambre des représentants, après examen par la commission de la Comptabilité.

Le compte d'exécution du budget de l'année 2005 dégage un résultat budgétaire négatif de 692.410 euros.

Présentation de la Cour des comptes

Ressources humaines - quelques chiffres

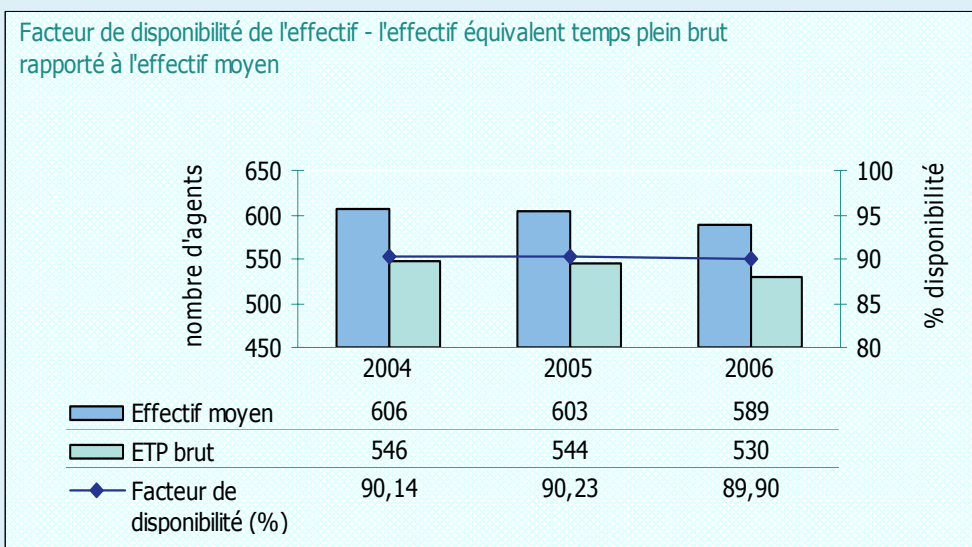


Tableau 1 - Effectif exprimé en unités physiques au 31.12.2006 par tranches d'âge

	2004	2005	2006
34 ans et moins	100	85	64
35 à 54 ans	392	401	407
55 ans et plus	112	113	115

Tableau 2 - Entrées en service et cessations des fonctions

	2004	2005	2006
Entrées en service	11	8	6
Cessations des fonctions	26	14	17

L'*effectif moyen* équivaut au nombre total d'agents qui, chaque jour de l'année, possèdent un lien juridique avec la Cour des comptes divisé par 365.

L'*effectif équivalent temps plein brut (ETP brut)* correspond au nombre de jours de travail de tous les agents ayant, durant l'année, un lien juridique avec la Cour des comptes à l'exclusion des jours d'absence ou de congé non rémunérés (ex : temps partiel, interruption de la carrière professionnelle, départ anticipé à mi-temps, mission, ...) divisé par le nombre de jours de travail de l'année pour un temps plein.

Le *facteur de disponibilité de l'effectif* est égal à l'effectif équivalent temps plein brut divisé par l'effectif moyen, exprimé en pourcentage.

Présentation de la Cour des comptes

Compte 2006

Le compte d'exécution provisoire du budget de l'année 2006 présente un résultat budgétaire négatif de 1.079.240 euros.

Par rapport à l'année précédente, les recettes ont augmenté de 2.757.860 euros (+ 6,71 %) et les dépenses de 3.144.690 euros (+ 7,53 %).

La croissance relativement forte des dépenses s'explique quasi exclusivement par la hausse de la masse salariale (+ 2.605.270 euros, soit 7,66 %), laquelle représente à elle seule 81,48 % des dépenses totales de 2006.

Ressources matérielles

Gestion des bâtiments

La Cour des comptes occupe depuis 1984 un complexe de bâtiments, sis rue de la Régence 2 à 1000 Bruxelles.

En 2006, plusieurs projets ont été entrepris, comme le remplacement de l'installation électrique *No Break* et la rénovation des trois derniers étages des bâtiments administratifs. L'installation de nouveaux détecteurs d'incendie a également débuté.

Gestion de l'information

La Cour des comptes dispose d'un réseau TCP/IP comprenant une trentaine de serveurs *Microsoft Windows Server 2003* et un serveur *Alpha OpenVMS*. Environ 600 PC et près de 130 imprimantes y sont raccordés. La plupart des membres du personnel en contrôle sur place dispose d'un ordinateur portable. Un nombre croissant d'entre eux peut accéder au réseau de la Cour des comptes par le biais d'un réseau privé virtuel (VPN).

Fonctionnement

Séances

Les séances de la chambre française, de la chambre néerlandaise et de l'assemblée générale ont lieu chaque semaine. Ces réunions ont lieu à huis clos. En 2006, la Cour des comptes a siégé 170 fois.

Correspondances échangées

La Cour des comptes correspond directement avec les diverses administrations générales. L'autorité compétente est tenue de répondre à ses observations dans un délai d'un mois, qui peut être prolongé par la Cour. Celle-ci ne correspond pas sur les dossiers qu'elle traite avec les personnes et les sociétés privées.

Présentation de la Cour des comptes

Ressources financières - quelques chiffres

Tableau 3 - Budgets ajustés de la Cour des comptes (x 1.000 euros)

	2003	2004	2005	2006	2007 (initial)
Recettes	38.763,40	40.819,86	41.107,40	44.125,00	47.490,40
Dépenses	42.799,70	44.043,46	44.603,70	49.414,60	50.047,70
Résultat budgétaire	- 4.036,30	- 3.223,60	-3.496,30	-5.289,60	-2.557,30
Boni reporté	4.036,30	3.223,60	3.496,30	3.813,30	2.557,30
Réserve à utiliser	-	-	-	1.476,30	-

Tableau 4 - Comptes d'exécution de la Cour des comptes (x 1.000 euros)

	2003	2004	2005	2006 (chiffres provisoires)
Recettes	38.870,05	40.911,31	41.111,37	43.869,23
Dépenses	39.657,39	40.321,63	41.803,78	44.948,47
Résultat budgétaire	-787,34	589,68	-692,41	-1.079,24
Boni reporté	4.037,06	3.223,68	3.249,72	3.813,36
Réserve à utiliser	-	-	-	1.476,30
Résultat global	3.249,72	3.813,36	2.557,31	4.210,42

Tableau 5 - Répartition des dépenses de la Cour des comptes (x 1.000 euros)

	2003	2004	2005	2006 (chiffres provisoires)
Rémunérations	31.840,83	31.571,16	34.015,50	36.620,77
Autres dépenses	7.816,56	8.750,47	7.788,28	8.327,70

Fonctionnement - quelques chiffres

Tableau 6 - Séances de la Cour des comptes

	2004	2005	2006
Chambre française	58	55	54
Chambre néerlandaise	74	57	57
Assemblée générale	66	66	59

La Cour des comptes fête ses 175 ans



Le logo du
175^e anniversaire

En 1830, dès la proclamation de l'indépendance de la Belgique, le gouvernement provisoire procéda à l'élection du Congrès national, qui fut chargé de la rédaction de la Constitution.

Les deux premiers actes législatifs de cette assemblée furent le décret du 29 décembre 1830 réglant les modalités de la perception des impôts durant les six premiers mois de l'année suivante et le dé-

cret du 30 décembre 1830 « contenant établissement d'une Cour des comptes ». En d'autres termes, la Cour fut la première institution créée au sein de l'État belge, et ce avant même l'approbation de la Constitution, laquelle confirma son existence en 1831.

En 2006, la Cour des comptes a fêté ses 175 ans.

23 septembre 2006 : journée des familles

À l'occasion des célébrations de son 175^e anniversaire, la Cour des comptes a réservé une attention particulière à ses collaborateurs en organisant pour ceux-ci et leurs proches une journée des familles.

Cette journée, qui s'est déroulée le 23 septembre 2006, leur a offert de participer à diverses activités culturelles.

En matinée, chacun a pu effectuer une visite guidée des bâtiments et approfondir ses connaissances de l'histoire de la Cour des comptes en parcourant l'exposition spécialement aménagée.

Celle-ci présentait aux côtés d'une sélection de photographies anciennes et d'autres souvenirs, nombre de documents d'archives importants, tels que la charte de constitution de la Chambre des comptes du duché de Brabant de 1404.

L'après-midi, les familles ont également eu le loisir de visiter le quartier des Marolles, les souterrains de la Place royale, le Musée Bellevue ou encore le Musée des Instruments de Musique.

7 décembre 2006: séance académique

Le 175^e anniversaire de la Cour des comptes a été commémoré lors d'une séance académique organisée le 7 décembre 2006 au Palais d'Egmont à Bruxelles, en présence de Sa Majesté le Roi Albert II.

Les présidents des Cours et Chambres des comptes voisines, les acteurs principaux de l'audit public en Belgique et les plus hauts représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État belge, ainsi que des représentants du monde universitaire, y ont également été invités.

Cette séance académique avait pour thème "*Audit et Public Governance (Bonne gouvernance) : autorégulation et/ou cadre légal ?*".

Après un exposé introductif par monsieur Herman De Croo, président de la Chambre des représentants, messieurs Jean-Paul

Servais, président de la Commission bancaire, financière et des assurances et président du Conseil supérieur des professions économiques, et Karel Pinxten, membre de la Cour des comptes européenne, ont exposé comment l'autorégulation (*soft law*) a trouvé sa place dans le secteur de l'audit externe. Ils ont aussi déterminé dans quels cas et sous quelles conditions cet instrument d'un intérêt croissant pourrait rendre le pouvoir public plus transparent, effectif et mieux accepté ainsi que dans quelle mesure il pourrait s'harmoniser avec les principes de l'état de droit traditionnel, c'est-à-dire, un pouvoir public créé et organisé par ou en vertu de lois adoptées par une assemblée démocratiquement élue.

La Cour des comptes fête ses 175 ans

Introduction par monsieur Franki Vanstapel, Premier Président

Le premier président de la Cour des comptes a ouvert la séance académique en remerciant tout particulièrement Sa Majesté le Roi Albert II de sa présence.

La Cour des comptes est, avec le Parlement, la plus ancienne des institutions belges et ses missions et tâches ont profondément évolué au fil du temps.

La conscience qu'un organe de contrôle externe doit également prendre en considération les attentes de l'audité s'est chaque fois trouvée grandie, comme l'illustre parfaitement l'organisation d'une procédure contradictoire lors des contrôles.

Le premier président a également mentionné la grande valeur des contacts noués entre la Cour des comptes belge et ses

homologues étrangères, par l'intermédiaire, entre autres, d'associations telles que EUROSAL et INTOSAI. En effet, aux évolutions du cadre réglementaire national s'ajoutent nécessairement une réflexion sur les adaptations du cadre normatif international.

Il a ensuite souligné combien la Cour des comptes accorde d'importance à son indépendance et à son autonomie de fonctionnement, elle qui délimite ses activités sur la base d'un suivi permanent et d'analyses de risques régulières des domaines politiques contrôlés.

Allocution de monsieur Herman De Croo, Président de la Chambre

Le président de la Chambre des représentants a insisté sur l'ancrage au Parlement de la Cour des comptes belge. Dans un état de droit démocratique, il est essentiel qu'un contrôle financier externe du gouvernement soit effectué par une institution indépendante qui dispose d'un corps de fonctionnaires soigneusement sélectionnés et de ressources suffisantes pour accomplir ses missions.

La Cour des comptes est, selon lui, devenue l'observateur à part entière de la rue de la Loi, bien qu'un certain nombre d'entreprises publiques autonomes, à participation publique ou d'organismes sui generis, échappent encore à son contrôle.

Le Parlement apprécie spécialement l'intensification, d'année en année, de la mission d'information de la Cour des comptes et le recours croissant des parlementaires à leur droit de regard et d'information.

Il a indiqué que l'indépendance opérationnelle de la Cour des comptes doit être

garantie. En principe, la Cour des comptes accomplit ses missions en toute autonomie mais le Parlement peut également la charger de procéder à des analyses de gestion.

Herman De Croo a ensuite présenté les grandes lignes de l'histoire de la fonction de contrôleur : mission juridictionnelle, contrôle des engagements, contrôle des administrations fonctionnellement décentralisées, contrôle des recettes fiscales, audit du bon emploi des deniers publics.

En conclusion, il a estimé que la Cour des comptes doit avant tout se laisser guider par des normes juridiques (hard law) dans ses activités de contrôle, même si la bonne administration exige davantage que la seule application de la réglementation.



Sa Majesté le Roi Albert II entouré de messieurs Vanstapel et De Croo

La Cour des comptes fête ses 175 ans

Allocution de monsieur Jean-Paul Servais



Jean-Paul Servais

Monsieur Servais a relevé que, si l'autorégulation recouvre des réalités multiformes, deux éléments essentiels permettent de la définir : la création d'une norme et l'élaboration de cette norme par les destinataires de celle-ci.

Durant son intervention, il s'est attaché à identifier les éléments clés qui donnent aux exercices d'autorégulation leur légitimité, dont l'homogénéité du secteur dans lequel ils sont mis en œuvre, le consensus dégagé entre les acteurs concernés et la confiance réciproque qu'ils se témoignent.

Les mécanismes d'autorégulation ne sont généralement pas renforcés par des mécanismes de sanction, mais tout au plus par des régimes de type *Comply or explain*, et l'obligation morale, voire une possible condamnation de fait (par ex. une exclusion du milieu), peut être perçue comme plus contraignante que les règles de droit.

Sont un atout la qualité et la transparence des processus d'adoption des normes douces (diverses phases de consultation des acteurs, présentation d'opinions minoritaires, reporting, ...).

L'intervenant s'est par ailleurs interrogé sur l'élargissement des normes douces dans le secteur public et, plus spécialement, sur l'importance de l'autorégulation au sein d'institutions de contrôle.

Il a signalé que, dans les secteurs où l'intervention de l'État est significative, la portée de l'autorégulation est généralement limitée car peu compatible avec le principe selon lequel l'action des pouvoirs publics s'exerce par ou en vertu de lois adoptées par une assemblée démocratiquement élue.

Les textes légaux relatifs aux compétences de la Cour des comptes et de la CBFA étaient, jusqu'à récemment, peu dévelop-

pés tandis que leurs pratiques ont toujours été unanimement reconnues comme participant à la bonne gouvernance.

Une approche par l'autorégulation est difficilement transposable en tant que telle dans le domaine d'activités d'une institution comme la Cour des comptes. La nature même du contrôle de légalité ou, a fortiori, de la mission juridictionnelle y exercés laisse peu de place aux normes douces.

Paradoxalement, c'est dans un contexte d'évolution législative et d'attribution continue de nouvelles compétences que l'autorégulation est apparue comme un outil efficace d'assistance et d'amélioration dans l'accomplissement des missions de contrôle, en particulier lorsqu'elles ont lieu a posteriori. Ainsi, des normes d'audit non impératives ont pu s'insérer dans le domaine du contrôle du bon emploi des deniers publics.

Les principes de bonne gouvernance (obligation de rendre compte, transparence, efficacité, réceptivité, prospective, primauté du droit) et d'une administration publique intègre et efficace ont été développés. L'audit implique aujourd'hui une responsabilisation accrue des audités. L'accent est dorénavant mis sur des normes de contrôle fondées sur une analyse des risques, dont le caractère technique et de plus en plus standardisé au niveau international s'accommode mal des contraintes du droit positif.

Monsieur Servais a aussi évoqué comme piste de réflexion une possible forme d'autorégulation encadrée, sur le modèle de la réforme dite *Lamfalussy*, où l'autorité publique donnerait à certains organismes délégation pour élaborer des mesures d'exécution restant compatibles avec les normes fixées par le législateur.

La Cour des comptes fête ses 175 ans

Allocution de monsieur Karel Pinxten

Dans son exposé, monsieur Pinxten a examiné l'audit des finances publiques et la bonne gouvernance sous l'angle européen et, plus particulièrement, dans le cadre du fonctionnement de la Cour des comptes européenne.

La mission fondamentale de toute institution supérieure de contrôle est de contribuer à une bonne gestion publique dans l'intérêt des citoyens. Selon la Commission européenne, la bonne gouvernance concerne la manière dont les compétences sont exercées, à savoir, selon les principes d'ouverture, de participation, de responsabilité, d'efficacité et de cohérence.

L'orateur a précisé la relation entre l'audit externe et la bonne gestion en brochant un tableau des méthodes mises en œuvre par la Cour des comptes européenne pour veiller à la bonne gouvernance dans son propre fonctionnement, et en expliquant comment elle contribue à améliorer la façon dont la Commission européenne accomplit ses missions stratégiques et opérationnelles.

Il s'est ensuite penché sur la collaboration entre la Cour des comptes européenne et

la Commission européenne en vue de contribuer à une meilleure gestion dans l'intérêt des bénéficiaires de la politique communautaire et il a esquissé un tableau de l'interaction entre le cadre juridique et les activités de la Cour des comptes européenne.

Les rapports et avis de la Cour des comptes européenne relevant de l'autorégulation (*soft law*) ne nuisent en rien à la qualité de la gouvernance européenne et les travaux de la Cour des comptes et l'interaction entre les institutions européennes débouchent souvent sur une évolution spontanée de dispositions non-contraignantes vers un cadre légal (*hard law*).

Monsieur Pinxten a conclu son allocution en soulignant que l'audit constitue un outil puissant de promotion des principes de bonne gestion et que l'autorégulation et le cadre légal sont plutôt complémentaires qu'opposés. La flexibilité, l'efficacité, la possibilité d'évoluer et les nouveaux développements jouent un rôle essentiel dans une société et, partant, dans le cadre juridique.



Karel Pinxten

Conclusion de monsieur Philippe Roland, Président

Le président de la Cour des comptes a clôturé les travaux de la séance académique.

Il a signalé que la Cour des comptes a toujours dû exercer ses missions sur la base d'un corpus législatif ou constitutionnel restreint. Plus d'une fois, elle a conçu et adapté ses techniques de contrôle aux évolutions institutionnelles et administratives. Elle a toujours su construire cette relative marge de manœuvre dont elle dispose dans les modalités de son intervention en s'imposant discipline, rigueur, objectivité et indépendance. Ce faisant, sans doute la Cour a-t-elle elle-même respecté pendant 175 ans, sans la nommer, une forme d'autorégulation.

La Cour des comptes est, dans la mise en œuvre de ses missions, attachée à une concertation avec le contrôlé et le destinataire du contrôle. La confiance réciproque entre les différents intervenants s'instaure notamment par le débat sur les standards et les résultats d'audit.

L'orateur a relevé qu'une mission importante d'une institution supérieure de contrôle (ISC) est de vérifier comment le pouvoir exécutif a utilisé l'argent public pour atteindre les objectifs annoncés.

Complétant le contrôle de la correcte application du droit, l'audit s'appuie alors sur des critères d'efficacité, d'efficience et d'économie. Dans ce domaine également, la marge d'appréciation de l'ISC porte sur des principes sans contenu formel ou codifié.

Dès lors, il est souvent fait référence aux standards internationaux et aux bonnes pratiques, qui ne sont pas impératifs mais sont des normes douces, expression d'un large consensus. La Cour des comptes belge applique quant à elle ces normes internationales pour la planification de ses activités, la pertinence de ses constatations, la formulation de ses recommandations.

Philippe Roland a également émis l'avis que *hard law* et *soft law* sont complémentaires. Les ISC doivent prendre en compte les meilleurs pratiques des codes éthiques et de déontologie.

Pour conclure, il a constaté que la Cour des comptes est toujours en mouvement et contribue activement à l'amélioration de la gestion publique, espérant qu'il en sera encore de même lors du bicentenaire de l'institution.



Philippe Roland

Résultats d'audit

Étendue des contrôles

L'État fédéral

Le découpage par la Cour des comptes du champ de contrôle du niveau de pouvoir fédéral distingue dix-sept domaines politiques, formant des ensembles d'activités ou d'entités administratives ayant en commun des objectifs sociétaux semblables. Treize de ces domaines politiques fédéraux ont pour axe central un service public fédéral (SPF), auquel s'ajoutent éventuellement un ou plusieurs services publics de programmation (SPP) et d'autres entités administratives (principalement des organismes d'intérêt public et des services d'État à gestion séparée). Les autres domaines politiques concernent la Défense, la Police fédérale, la Régie des bâtiments et les institutions relevant de la sécurité sociale.

Ces domaines politiques regroupent :

- les SPF, SPP et départements, dont les opérations sont imputées au budget général des dépenses de l'État et au budget des voies et moyens,
- les institutions (organismes d'intérêt public, organismes sui generis, services d'État à gestion séparée, entreprise d'État, institutions de sécurité sociale), dont les comptes sont soumis annuellement ou, dans un nombre limité de cas, de manière cyclique, au contrôle de la Cour,
- les opérations sur les fonds de restitution et d'attribution.

Ce champ de contrôle est en évolution permanente. Ainsi, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), relevant du domaine politique de l'économie, est soumise par la loi au contrôle de la Cour depuis 2005, contrôle pour lequel cette dernière a entamé les premières démarches en 2006. L'année 2006 a également vu la transformation en organisme d'intérêt public du Service des pensions du secteur public, précédemment rattaché au SPF Finances. Au SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, le service d'État à gestion séparée pour la gestion des passeports, des visas, des cartes d'identité pour des belges à l'étranger et des légalisations est devenu actif dans le courant de 2006.

Sur le plan financier, le dernier compte d'exécution du budget, relatif à l'année 2005, repris au 163^e cahier de la Cour des comptes, indique que les dépenses imputées au budget général de l'État fédéral se sont élevées cette année-là à 71,6 milliards d'euros (y compris les dépenses d'amortissement de la dette publique). Outre les dépenses, le contrôle de la Cour a porté sur les opérations relatives à l'établissement et au recouvrement des droits acquis par l'État, notamment les recettes fiscales, selon les modalités d'exécution arrêtées dans le protocole conclu entre le ministre des Finances et la Cour des comptes en 1995.

Les dépenses sur les fonds de restitution et d'attribution se sont élevées à 53,3 milliards d'euros pour l'année budgétaire 2005, dont 18,3 milliards représentant des restitutions, 25,8 milliards les attributions aux entités fédérées et 9,0 milliards les attributions à la sécurité sociale.

Les opérations de dépense relatives aux services d'État à gestion séparée ont représenté, sur la base des données disponibles reprises au 163^e cahier de la Cour, 0,7 milliard d'euros. Les dépenses des organismes d'intérêt public, y compris les organismes sui generis, ont représenté dans le même temps 5,6 milliards d'euros.

Enfin, les dépenses de la sécurité sociale en 2005, sur la base des résultats budgétaires des gestions globales des travailleurs salariés et des indépendants se sont élevées ensemble à 55,8 milliards d'euros.

Résultats d'audit

La Communauté flamande

Depuis l'application de la réforme *Meilleure gestion administrative*, le domaine de la Communauté flamande contrôlé par la Cour des comptes a été subdivisé en treize domaines politiques. Chacun d'eux consiste en un département, auquel sont rattachées des agences autonomisées internes, dotées ou non de la personnalité morale, ainsi que des agences autonomisées externes de droit public et de droit privé. En outre, il existe également des entités antérieures à la réforme administrative, tels que des services à gestion séparée et des organismes publics flamands qui n'ont pas été transformés en agences. La Cour des comptes est, en principe, habilitée à contrôler les agences, les services à gestion séparée et les organismes publics à une exception près.

Au cours de l'année budgétaire 2006, bon nombre d'agences sont devenues opérationnelles dans le cadre de la réforme administrative. En outre, il a été créé un nombre restreint d'agences, notamment par le biais du décret du 22 décembre 2006 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2007 de la Communauté flamande.

Il ressort de la préfiguration de l'exécution du budget 2005 de la Communauté flamande que la Cour des comptes a exercé un contrôle sur des dépenses d'un montant total de 18,6 milliards d'euros.

L'exécution du budget 2005 des services à gestion séparée a atteint un chiffre total de 0,7 milliard d'euros à titre de dépenses. Ces chiffres relatifs à l'exécution ne tiennent aucun compte du "Vlaams Infrastructuurfonds" (VIF - Fonds flamand de l'infrastructure), qui a toutefois une incidence importante sur les chiffres. Sur la base des chiffres provisoires, il s'agit de quelque 1,4 milliard d'euros.

Les dépenses exposées pour 2005 par les organismes d'intérêt public et les agences, organismes sui generis compris, se sont élevées à 7,4 milliards d'euros.

La Communauté germanophone

La Communauté germanophone comporte sept domaines politiques, subdivisés en fonction du budget général des dépenses. Diverses institutions sont rattachées à plusieurs de ces domaines politiques : le *Parlament der Deutschsprachigen Gemeinschaft* (Parlement de la Communauté germanophone), quatorze services à gestion séparée, quatre organismes paracommunautaires et un organisme sui generis (*Autonome Hochschule*).

La Communauté germanophone compte un seul ministère. Les services de ce dernier gèrent les comptes de sept fonds budgétaires et tous les comptes de trésorerie (recettes centrales, dépenses centrales, comptes de transit, contentieux, fonds non imputables). Les comptes gérés par le ministère et les comptes des organismes précités sont soumis au contrôle de la Cour des comptes, qui intervient sur place.

Sur le plan financier, la Cour a, le 16 novembre 2006, déclaré contrôlé le compte général 2005. Ce compte, intégré dans son 18^e cahier d'observations, s'élève à un montant total de 161 millions d'euros. En 2005 toujours, les dépenses des quatorze services à gestion séparée se sont élevées conjointement à 8,8 millions d'euros, et ceux des quatre organismes paracommunautaires à 20,2 millions d'euros. En ce qui concerne l'"Autonome Hochschule", les crédits de dépenses prévus en 2005 se sont élevés à 8 millions d'euros.

La Communauté germanophone a élaboré, pour ses organismes, un avant-projet de décret comptable. Celui-ci réserve une place importante à un système de contrôle interne, dont la fonctionnalité sera surveillée par les audits internes, et à une maîtrise aussi large que possible des risques.

Cet avant-projet dispose que la Cour des comptes contrôle la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire, certifie le compte général, statue sur la régularité des comptes et contrôle la gestion efficace des fonds.

Résultats d'audit

La Région de Bruxelles-Capitale

L'ordonnance organique du 23 février 2006 de la Région de Bruxelles-Capitale portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

Désormais, la Région se voit dans l'obligation de tenir une comptabilité générale sur la base d'un plan comptable normalisé. Elle doit établir chaque année un compte général, qui comprend le compte annuel, composé du bilan, du compte de résultats et du compte de récapitulation des opérations budgétaires de l'année, et le compte d'exécution du budget. En outre, les ordonnances de dépenses ne sont plus soumises au visa préalable de la Cour. Cette ordonnance supprime également tous les services à gestion séparée de ce pouvoir fédéré. Elle charge en outre la Cour de la certification des comptes.

Le contrôle du niveau de pouvoir de la Région de Bruxelles-Capitale par la Cour des comptes distingue onze domaines politiques.

Ces domaines politiques regroupent d'une part le ministère, dont les opérations sont imputées au budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale et au budget des voies et moyens, d'autre part dix organismes d'intérêt public et cinq services à gestion séparée dont les comptes sont soumis annuellement au contrôle de la Cour.

Sur le plan financier, la dernière préfiguration des résultats de l'exécution du budget (en l'occurrence celle de l'exercice 2005) réalisée par la Cour montre que les dépenses imputées au budget de la Région de Bruxelles-Capitale se sont élevées cette année-là à 2,2 milliards d'euros (y compris les dépenses d'amortissement de la dette publique).

Les opérations de dépenses relatives aux services à gestion séparée ont représenté, sur la base des données disponibles auprès de la Cour, 61,4 millions d'euros en 2005. Au cours de la même année, la Région de Bruxelles-Capitale a versé 0,5 milliard d'euros aux organismes publics de la Région de Bruxelles-Capitale contrôlés par la Cour.

La Région wallonne

Le contrôle du niveau de pouvoir de la Région wallonne par la Cour des comptes distingue douze domaines politiques.

Ces domaines politiques regroupent d'une part les deux ministères, dont les opérations sont imputées au budget général des dépenses de la Région wallonne et au budget des voies et moyens, d'autre part 23 institutions (organismes d'intérêt public, service d'État à gestion séparée et entreprise régionale) dont les comptes sont soumis annuellement au contrôle de la Cour.

Sur le plan financier, la dernière préfiguration des résultats de l'exécution du budget (en l'occurrence celle de l'exercice 2005) réalisée par la Cour montre que les dépenses imputées au budget de la Région se sont élevées cette année-là à 5,7 milliards d'euros (y compris les dépenses d'amortissement de la dette publique).

Les opérations de dépenses relatives au service à gestion séparée ont représenté, sur la base des données disponibles auprès de la Cour, 0,3 million d'euros en 2005. Au cours de la même année, la Région wallonne a versé 1,7 milliard d'euros aux organismes publics wallons et à l'entreprise régionale contrôlés par la Cour.

Résultats d'audit

La Communauté française

Le contrôle du niveau de pouvoir de la Communauté française par la Cour des comptes distingue neuf domaines politiques.

Ces domaines politiques regroupent d'une part le ministère, dont les opérations sont imputées au budget général des dépenses de la Communauté française et au budget des voies et moyens, d'autre part six organismes d'intérêt public, huit services à gestion séparée, quelque trois cents écoles et neuf universités dont les comptes sont soumis annuellement au contrôle de la Cour.

Sur le plan financier, la dernière préfiguration des résultats de l'exécution du budget (en l'occurrence celle de l'exercice 2005) réalisée par la Cour montre que les dépenses imputées au budget de la Communauté française se sont élevées cette année-là à 7,2 milliards d'euros (y compris les dépenses d'amortissement de la dette publique).

Les opérations de dépenses relatives aux services à gestion séparée ont représenté, sur la base des données disponibles auprès de la Cour, 0,3 milliard d'euros en 2005. Au cours de la même année, la Communauté française a versé 0,3 milliard d'euros aux organismes publics de la Communauté française contrôlés par la Cour, et 0,5 milliard d'euros aux universités.

Les provinces flamandes

En vertu de l'article 66 de la loi provinciale, le conseil provincial examine en octobre le projet de budget pour l'exercice suivant, l'avis de la Cour des comptes y afférent et les comptes de l'exercice précédent, accompagnés des observations de la Cour.

Suivant l'avis du Conseil d'État, le décret provincial flamand du 9 décembre 2005 ne modifie en rien cette disposition. Le décret comporte des articles portant sur l'ensemble de l'organisation politique, le fonctionnement et les compétences des organes, le statut, le régime disciplinaire et la responsabilité des mandataires, ainsi que des dispositions générales afférentes au fonctionnement, des administrations, aux services provinciaux, à la modification des frontières, à l'autonomisation et à la participation du citoyen. Ces dispositions modifient de manière fondamentale l'organisation des provinces flamandes et influenceront sur les contrôles effectués par la Cour des comptes. L'arrêté du 24 novembre 2006 a fixé leur entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2006.

Les provinces wallonnes

Le décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes a abrogé la loi provinciale pour tout le territoire de la Région wallonne. Il reprend pour l'essentiel toutes les dispositions qui figuraient dans la loi provinciale. Cette abrogation a toutefois été assortie d'exceptions. Le décret wallon a ainsi maintenu l'application de toutes les dispositions de la loi provinciale relatives à la Cour des comptes. En conséquence, le fondement légal de la compétence de contrôle de la Cour sur les provinces wallonnes réside toujours dans la loi provinciale.

Résultats d'audit

Réalisations des contrôles

Contrôle budgétaire

Dans sa fonction de conseiller budgétaire des assemblées législatives, la Cour des comptes examine la sincérité des documents budgétaires.

En 2006, la Cour des comptes a dressé, préalablement au vote des projets de budget des voies et moyens, de budget général des dépenses et de feuillets d'ajustement, 75 rapports d'analyse budgétaire.

Tableau 7 - Rapports d'analyse budgétaire

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Budgets initiaux	18	21	16
Feuillets d'ajustements	48	53	59

Contrôle de légalité et de régularité

Le contrôle de la légalité et de la régularité des recettes et des dépenses publiques effectué par la Cour des comptes vise à s'assurer de la conformité des opérations à la loi et aux règlements.

En 2006, la Cour des comptes a traité - à l'exclusion des dépenses fixes qui font l'objet de contrôles sur place, par coups de sonde, et hors dette publique - un volume de 159.038 ordonnances de dépense, lesquelles s'élèvent, au total, à 459.828 millions d'euros (y compris les régularisations). Elle en a modifié 46 et annulé 135, nombres qui représentent respectivement 19,5 et 5,6 millions d'euros.

Tableau 8 - Ordonnances des dépenses traitées (hors dépenses fixes et dette publique)

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Nombre total	159.023	159.781	159.038
dont ordonnances modifiées	51	34	46
dont ordonnances annulées	200	187	135
Montant total (x 1.000.000 euros)	281.427	382.153	459.828
dont ordonnances modifiées	2	43	19,5
dont ordonnances annulées	69	26	5,6

En matière de dette publique, la Cour des comptes a, en 2006, traité 295 ordonnances de dépense pour un montant global de 31.791 millions d'euros.

Tableau 9 - Ordonnances de la dette traitées

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Nombre total	292	318	295
Montant total (x 1.000.000 euros)	35.914	34.993	31.791

En 2006, la Cour des comptes a communiqué aux assemblées parlementaires et conseils provinciaux 75 rapports d'analyse budgétaire, 24 publications spécifiques et 24 avis concernant l'impact budgétaire de propositions de loi, de décret et d'ordonnance.

Résultats d'audit

Pour le surplus, 27.005 dossiers de pensions et de rentes à la charge du Trésor public ont été présentés au visa de la Cour des comptes en 2006.

Tableau 10 - Dossiers de pensions et de rentes présentés au visa

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Nombre total	32.024	22.431	27.005

Contrôle financier

Lors de son contrôle financier, la Cour des comptes vérifie la fiabilité, l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers, notamment sur la base d'un contrôle des opérations comptables au regard de la réglementation sur la comptabilité publique.

De plus, dans chaque chambre de la Cour des comptes, un conseiller établit les arrêts des comptes des comptables publics qui perçoivent les recettes et paient les dépenses : arrêts de décharge s'ils sont quittes ou en avance, arrêts de déficit - pouvant déboucher sur une citation du comptable dans le cadre de la mission juridictionnelle - s'ils sont en débet.

En 2006, la Cour des comptes a pris 25 décisions relatives à l'examen des différents éléments des comptes généraux. À défaut de la présentation de leur compte général dans les délais, elle a réalisé les préfigurations des résultats de l'exécution du budget (en l'espèce de l'année 2005) de la Communauté flamande, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région wallonne, de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune.

Tableau 11 - Décisions prises relativement aux comptes généraux et préfigurations des résultats de l'exécution des budgets

	Compte général	Préfigur.	Compte général	Préfigur.	Compte général	Préfigur.
	Contrôle 2004		Contrôle 2005		Contrôle 2006	
2005	-	-	-	-	8	6
2004	-	-	10	6	4	-
2003	10	7	7	-	4	-
2002 et avant	18	-	10	-	9	-

Elle a déclaré contrôlés 135 comptes d'organismes publics et 90 comptes de services à gestion séparée.

Tableau 12 - Comptes des organismes publics et des services à gestion séparée

	Organismes publics	Services à gestion séparée
	Contrôle 2006	
2005	29	43
2004	59	16
2003	26	17
2002 et avant	21	14

Résultats d'audit

Elle a visé 16 comptes transmis par les universités.

Tableau 13 - Comptes des universités

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
2005	-	-	-
2004	-	-	5
2003	-	4	5
2002 et avant	17	13	6

Elle a arrêté 5.435 comptes de comptables publics.

Tableau 14 - Comptes des comptables publics

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Comptes périodiques	5.914	4.829	5.022
Comptes de fin de gestion	392	499	384
Comptes déficitaires	33	22	29

En 2006, la Cour des comptes a arrêté 5.435 comptes de comptables publics.

Audit thématique

En plus de ses contrôles récurrents, la Cour des comptes effectue des audits thématiques qu'elle sélectionne en tenant compte d'une analyse régulière des risques, des préoccupations des assemblées parlementaires et de la disponibilité de ses ressources.

Les questions d'audit thématique peuvent se situer tant sur le plan financier que de la légalité ou encore du bon emploi des deniers publics.

Sous ce dernier aspect, la Cour des comptes vérifie plus particulièrement dans quelle mesure la mise en œuvre des politiques publiques (santé, justice, emploi, fiscalité, enseignement, agriculture, tourisme, ...) satisfait aux principes de la bonne gestion selon les critères d'économie, d'efficacité et d'efficience.

En 2006, la Cour des comptes a consigné les constatations, opinions et recommandations issues de ses audits thématiques dans 65 rapports, lesquels ont été édités sous la forme de 24 publications spécifiques et 41 articles au cahier d'observations.

Tableau 15 - Rapports d'audit thématique

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Publications spécifiques	12	21	24
Articles au cahier d'observations	pm	pm	41

Résultats d'audit

Attributions spécifiques

En 2006, la Cour des comptes a rendu compte des résultats des attributions spécifiques qui lui ont été confiées :

- un rapport relatif au contrôle du comptage des élèves des Communautés française et flamande ;
- un avis concernant l'exercice de l'autonomie fiscale régionale en matière d'impôts des personnes physiques ;
- un rapport d'évaluation de la neutralité budgétaire de la réforme de l'impôt des sociétés intervenue en 2002 ;
- un avis sur les rapports financiers relatifs aux comptes annuels des partis politiques et de leurs composantes ;
- douze rapports de contrôle des comptes d'institutions bénéficiant d'une dotation.

Elle a également publié au Moniteur belge durant la première quinzaine d'août les listes de mandats des mandataires publics et hauts fonctionnaires et les listes des personnes restées en défaut de déposer à la Cour des comptes leurs listes de mandats (116 sur 8.032 assujettis) et déclarations de patrimoine (330 sur 8.148 assujettis).

Par ailleurs, il convient de signaler l'intervention de la Cour des comptes dont les membres exercent une fonction de commissaire aux comptes dans les entreprises publiques ou structures assimilées de l'État fédéral, de la Région wallonne et de la Communauté française.

Mission juridictionnelle

Dans l'exercice de sa mission juridictionnelle, la Cour des comptes juge la responsabilité du comptable dans le déficit apparu dans sa gestion.

En 2006, la Cour des comptes a examiné 25 décisions des ministres de ne pas citer des comptables en débet, pour un montant total de 39.915,18 euros.

Dans huit cas, le comptable a été déchargé d'office, le ministre n'ayant pris, après cinq ans, aucune initiative pour le citer ou non devant la Cour des comptes. Le montant total de ces décharges d'office s'élève à 17.404,14 euros.

La Chambre flamande n'a pas siégé en 2006.

En revanche, la Chambre française a siégé à deux reprises. Elle a rendu deux arrêts.

Elle a prononcé la décharge dans un cas, ayant conclu à l'absence de débet, pour un montant total de 431,30 euros.

Elle a condamné un comptable à rembourser un montant total de 386,84 euros.

Tableau 16 - Mission juridictionnelle

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Nombre de non-citations	16	16	25
Nombre de décharges	-	-	1
Nombre de condamnations	-	-	1
Nombre de décharges d'office ap. 5 ans	1	1	8
Montant des non-citations (en euros)	8.091.224,19	50.307,72	39.915,18
Montant des décharges (en euros)	-	-	431,30
Montant des condamnations (en euros)	-	-	386,84
Montant des décharges d'office après 5 ans (en euros)	423,23	5.246,15	17.404,14

Résultats d'audit

Demands des assemblées législatives

En principe, la Cour exerce ses missions d'initiative. Toutefois, les assemblées législatives peuvent saisir la Cour des comptes et la charger de procéder, au sein des services et organismes soumis à son contrôle, à des analyses de gestion. Elles peuvent également lui demander d'émettre un avis pour ce qui a trait à l'incidence financière et budgétaire de propositions de loi, de décret ou d'ordonnance. De plus, chaque parlementaire possède un droit de regard et d'information individuel.

En 2006, la Cour a procédé à trois analyses spécifiques à la demande des assemblées parlementaires: sur *Export Vlaanderen* et les rapports de suivi de la *Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel*, à la demande du parlement flamand, et sur les *dépenses des cabinets ministériels et de leurs services d'appui*, à la demande du parlement de la Communauté française.

Elle a transmis 24 avis concernant l'incidence financière et budgétaire de propositions de loi (23 à l'intention de la Chambre des représentants, 1 à l'intention du Sénat).

En 2006, la Cour des comptes a examiné l'incidence financière et budgétaire de 24 propositions législatives.

Tableau 17 - Avis concernant l'incidence financière et budgétaire de propositions de loi, de décret ou d'ordonnance

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Nombre	pm	27	24

18 parlementaires ont exercé leur droit de regard et d'information individuel à 41 reprises.

Tableau 18 - Droit de regard et d'information individuel

	Contrôle 2004	Contrôle 2005	Contrôle 2006
Nombre de parlementaires	27	21	18
Nombre de demandes	45	32	41

Impacts des contrôles

Chaque année, la Cour des comptes publie, essentiellement dans ses cahiers d'observations et publications spécifiques, de nombreuses recommandations traitant de sujets divers. Ces recommandations détaillent les mesures (parfois purement techniques) ou réformes qui peuvent contribuer à une meilleure gestion publique. Toutefois, la Cour des comptes ne se prononce pas sur l'opportunité de certains choix liés à leur exécution.

La publicité réservée aux résultats des contrôles de la Cour des comptes s'étend aux réponses données par l'administration et par le ministre dans le cadre de la procédure contradictoire. Cette procédure, qui permet à la Cour des comptes d'affiner son point de vue, contribue directement à une meilleure prise en considération des constatations et conclusions d'audit par l'administration.

La Cour des comptes examine l'accueil réservé à ses publications et assure un suivi de l'application de ses recommandations ce qui lui permet de valoriser le travail effectué au sein de l'institution mais aussi d'accroître la qualité de l'information des parlements et de ce fait leur capacité d'intervention.

Contribution aux débats parlementaires

En 2006, des représentants de la Cour des comptes ont présenté des exposés concernant ses analyses budgétaires, ses cahiers d'observations ou ses publications spécifiques, à l'occasion de 23 séances parlementaires.

Relations internationales

La Cour des comptes collabore avec la Cour des comptes européenne au contrôle des dépenses communautaires, elle participe aux travaux de diverses associations

d'institutions supérieures de contrôle (ISC) et accueille des délégations étrangères.

Cour des comptes européenne

En 2006, la Cour des comptes européenne a effectué huit contrôles en Belgique, en collaboration avec la Cour des comptes belge. Une visite de contrôle concernait les ressources propres (DAS 2006), six missions concernaient la politique agricole commune et un contrôle portait sur le sixième programme-cadre pour la recherche.

Outre la coopération en matière de contrôle, une structure de concertation existe également au niveau des différentes institutions de contrôle des États membres de l'Union, qui leur permet d'abord, en collaboration avec la Cour des comptes européenne, différents thèmes d'intérêt commun. En 2006, la réunion du

Comité de contact des présidents s'est tenue à Varsovie et deux réunions des agents de liaison des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne ont été organisées à Budapest et à Luxembourg.

La Cour des comptes participe également au groupe de travail sur les rapports des ISC nationales concernant la gestion financière des fonds européens, au groupe de travail sur la TVA, ainsi qu'au réseau d'information sur la politique agricole commune. Elle assume, en outre, la présidence d'un groupe d'étude chargé de rédiger un guide pratique des règles européennes en matière de marchés publics.

Association des institutions supérieures de contrôle

INTOSAI

La Cour des comptes préside la sous-commission des normes de contrôles internes de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

En février 2006, un groupe d'intervention, composée de plusieurs membres de cette sous-commission, s'est réuni à Bruxelles pour examiner de quelle manière approfondir et compléter les *directives sur les normes de contrôle interne pour le secteur public* adoptées en 2004. Le groupe d'intervention a notamment décidé de soumettre à tous les membres de l'INTOSAI un questionnaire relatif aux instruments de contrôle interne et aux aspects de bonne gestion. Les résultats de cette enquête ont été commentés au cours de la réunion de la sous-commission qui s'est tenue en janvier 2007 au sultanat d'Oman.

Des représentants de la Cour des comptes ont participé, en mars 2006, au troisième *Central Harmonisation Unit Workshop* organisé à Bled (Slovénie) par la Commission européenne.

Enfin, en mai 2006, des représentants de la Cour des comptes ont participé, à Washington (USA), à la réunion du groupe de pilotage de la Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI.

EUROSAI

Jusqu'en 2008, la Cour des comptes exerce, en collaboration avec l'ISC de Slovaquie, le mandat de commissaire aux comptes de l'organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (EUROSAI).

La Cour des comptes et l'ISC de Slovaquie présenteront en 2008 leur rapport de contrôle des comptes de l'organisation pour la période 2005-2007 à l'occasion du VII^e congrès.

En outre, la Cour des comptes a, en sa qualité de membre du groupe de travail sur l'audit environnemental, participé en novembre 2006 à un séminaire consacré à la biodiversité, à la régulation hydrotechnique et aux questions méthodologiques.

Relations internationales

AISCCUF

La Cour des comptes assume, depuis 1994, la fonction de trésorier de l'Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ayant en commun l'usage du français (AISCCUF).

Par ailleurs, un représentant de la Cour a participé du 25 mars au 2 avril 2006 à un séminaire sur le contrôle des dépenses de personnel à charge du budget de l'État.

Conférence ISC – F 16

Le 10 mai 2006, une réunion des ISC des pays européens qui participent à un programme de coproduction d'avions F-16 s'est tenue à Bruxelles sous la présidence de la Cour des comptes. Les délégués des ISC ont discuté de l'état actuel du remboursement des coûts de développement dans le cadre du *F-16 Multinational Fighter Program*. Ils ont également examiné les délais en vue de la clôture d'importants contrats : *Follow on Buy* et *Mid Life Update*.

Délégations étrangères

En 2006, la Cour a accueilli 63 membres de neuf délégations étrangères accomplissant une visite ou un stage d'information sur les missions, l'organisation de la Cour des comptes et ses méthodes de travail.

Elle a effectué douze missions à l'étranger.

Elle a conclu des accords de coopération avec les Cours des comptes du Burundi et du Sénégal.

Représentation extérieure

En 2006, la Cour des comptes a participé à diverses activités de représentation extérieure et a organisé elle-même un certain nombre d'événements.

Parmi les manifestations qui illustrent pareils résultats, il convient de retenir principalement les faits suivants.

Séminaire avec l'Inspection des Finances

Le 18 janvier 2006, la Cour des comptes a organisé une journée de présentation à laquelle ont participé 35 inspecteurs des Finances.

L'objectif de cette journée était non seulement de mieux faire connaître l'institution à l'Inspection des finances mais aussi de répondre à la volonté de la Cour des comptes de développer avec les principaux acteurs de l'audit public des relations privilégiées. Les normes et pratiques professionnelles en matière de contrôle imposent en effet aux différents organes de contrôle de coordonner autant que possible leurs travaux, tout en veillant à ce que leur indépendance ne soit pas menacée, afin d'accroître la plus-value de

leurs interventions et de réduire la charge de contrôle sur l'administration.

Durant de ce séminaire, le fonctionnement et la réforme de la Cour des comptes ainsi que le rôle des responsables de domaine, personnes de contact entre la Cour et les administrations, ont été présentés. Les missions de contrôle financier, de légalité et de bonne gestion ont aussi fait l'objet d'exposés, à la fois théorique et pratique, traitant des principes et méthodologies utilisés et de contrôles réalisés. Lors du déjeuner, les inspecteurs des Finances ont pu rencontrer les responsables de domaine actifs dans leur champ d'activités.

Rencontre des autorités flamandes *Conférence de la table ronde*

Le 9 mars 2006, une table ronde a été organisée à l'initiative de la Cour des comptes : les différents acteurs concernés par le contrôle des deniers publics et les entités contrôlées de la Communauté flamande ont ainsi procédé à un échange de vues afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la tutelle et du contrôle.

Il en a résulté la création d'un groupe de travail chargé des tâches suivantes :

- à court terme, s'efforcer de mieux accorder les acteurs du contrôle par le

biais de la conclusion de protocoles de coopération ;

- à moyen terme, examiner, en se fondant sur les besoins des différentes parties, comment transposer le concept de *contrôle unique* dans le « paysage de contrôle » flamand ;
- stimuler le développement d'un bon contrôle interne au sein des autorités flamandes.

Représentation extérieure

Colloque à la Chambre des représentants *Une comptabilité double pour les autorités fédérales ?*

Dans ses précédents Cahiers d'observations, la Cour des comptes a régulièrement commenté la mise en oeuvre des nouvelles lois comptables élaborées par la Commission de normalisation de la comptabilité publique, adoptées par le législateur en 2003, et qui ont pour but, à terme, de faire évoluer la comptabilité de l'État d'une comptabilité de caisse traditionnelle vers une comptabilité générale en partie double.

À l'occasion de son 163^e Cahier d'observations, la Cour des comptes a signalé les reports successifs de l'entrée en vigueur de ces lois et a fait rapport sur le retard enregistré dans la réalisation du projet Fedcom qui vise à introduire une nouvelle comptabilité publique fédérale.

Dans le prolongement de ces considérations, la sous-commission Cour des comptes de la commission des Finances et du Budget de la Chambre des représentants a organisé, le 16 janvier 2007, un colloque sur l'introduction d'une comptabilité en partie double pour les autorités fédérales.

Treize orateurs ont exposé devant l'hémicycle leurs vision et attentes sur ce thème.

Le président de la Cour des comptes a souligné les avantages d'une comptabilité générale et les conditions requises en vue de sa mise en oeuvre. Messieurs Herman Van Rompuy et Johan Vande Lanotte, ex-ministres du Budget, ont ensuite pris la parole, ainsi que des experts du monde académique et des pouvoirs fédérés et locaux.

Le point de vue du gouvernement a été présenté par madame Freya Van Den Bossche, ministre du Budget. Elle s'est déclarée non partisane de l'introduction d'une comptabilité double, principalement en raison des coûts élevés y associés, et a plaidé en faveur d'une comptabilité budgétaire sur la base des transactions. La législation adoptée et les possibilités offertes par le projet Fedcom n'excluent cependant pas de franchir le pas, à l'avenir, vers une comptabilité en partie double.

Ce colloque, qui a rencontré un grand intérêt, a indubitablement contribué à plus de clarté quant à l'instauration d'une comptabilité en partie double au sein des différents niveaux de pouvoirs et aux étapes administratives et réglementaires à poursuivre pour son application au secteur fédéral.

Annexes

Annexe 1 – Publications

État fédéral

Cahier d'observations

- 155^e cahier d'observations, fascicule IIB – août 2006
- 156^e cahier d'observations, fascicule IIB – août 2006
- 161^e cahier d'observations, fascicule IIA, complément – octobre 2006
- 163^e cahier d'observations de la Cour des comptes, volume I (commentaires) et II (tableaux) - novembre 2006

Audits thématiques dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un article au cahier d'observations

- Carrière administrative et pécuniaire du personnel du Musée royal de l'armée et d'histoire militaire
- Protection du consommateur et du commerce honnête – suivi
- Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile / Audit de l'organisation comptable et du système de contrôle interne des dépenses de fonctionnement des centres d'accueil en régie et des paiements aux partenaires d'accueil
- Utilisation des comptes de trésorerie et des comptes d'ordre de la Trésorerie
- Gestion des ressources humaines de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- Institut des vétérans, Institut des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre / Audit du système de contrôle interne de certains processus cruciaux
- Comptes de recettes du Fonds des pensions de survie
- Service des pensions du secteur public / Incidence de la réforme Copernic au niveau des pensions
- Contrôle des pensions des membres du personnel de l'enseignement artistique organisé ou subventionné par la Communauté française
- Régie des bâtiments / Palais de justice d'Anvers : conventions conclues avec le tiers-investisseur
- Services d'encadrement Budget et Contrôle de la gestion des services publics fédéraux
- Dépenses de voyages de service à l'étranger, effectuées à charge du budget général des dépenses de l'État
- Fixation de l'ancienneté pécuniaire du personnel statutaire et contractuel des services publics fédéraux et organismes publics fédéraux
- Contrôle fiscal des frais professionnels réels des travailleurs salariés – suivi
- Première opération de titrisation des créances fiscales
- Résultats de la lutte contre la fraude fiscale en 2005
- Actualisation du rapport de la Cour des comptes relatif à l'organisation et au fonctionnement de la direction nationale de recherche de l'Administration de la fiscalité des entreprises et des revenus

Audits thématiques dont les résultats ont été édités sous la forme d'une publication spécifique

- Estimation et maîtrise des dépenses de soins de santé – janvier 2006
- Organisation et fonctionnement de la direction nationale de recherche de l'Administration de la fiscalité des entreprises et des revenus – février 2006
- Nouvelles règles de financement des hôpitaux – février 2006
- Viabilité et perspectives du système de sécurité sociale d'outre-mer – février 2006
- Le recours aux produits dérivés dans le cadre de la gestion de la dette publique - mars 2006
- La gestion des ressources humaines de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications – juin 2006
- Vers un contrôle efficace des pratiques restrictives de concurrence – juin 2006
- La vente de patrimoine immobilier par la Régie des bâtiments – août 2006
- Tirer des enseignements des évaluations de projets de développement / Gestion des connaissances au sein du Fonds belge de survie – novembre 2006
- La gestion automatisée des pensions par le biais du logiciel de calcul Pencalc – novembre 2006
- La réévaluation du revenu cadastral des habitations après transformation – décembre 2006

Annexe 1 – Publications

Autres rapports

- Neutralité budgétaire de la réforme de l'impôt des sociétés— mars 2006
- Rapport final relatif à l'examen du cumul des traitements des ministres des cultes reconnus et droit à un traitement en tant que ministre du culte dans le chef d'un assistant paroissial-novembre 2006

Communauté flamande

Cahier d'observations

- Rekeningenboek over 2002-2005—november 2006

Préfiguration des résultats de l'exécution du budget

- Voorafbeelding van de uitvoering van de begroting van de Vlaamse Gemeenschap voor het begrotingsjaar 2005—mei 2006

Audits thématiques dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un article au cahier d'observations

- Kas-, schuld- en waarborgbeheer 2002-2003
- Impliciete schuld
- Reorganisatie van de Vlaamse overheid
- Publiek-private samenwerking in de sociale huisvesting
- Financieel beheer inzake bodemverontreiniging en -sanering
- Inventarisbeheer kabinetten en secretariaten-generaal
- ICT-Outsourcingscontract van het Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap

Audits thématiques dont les résultats ont été édités sous la forme d'une publication spécifique

- Subsidiëring van muziekverenigingen—januari 2006
- Werking van Export Vlaanderen—januari 2006
- Bezoldiging van het bestuurs- en onderwijzend personeel van het onderwijs voor sociale promotie—februari 2006
- Subsidiëring van het algemeen welzijnswerk—april 2006
- Werkingsbudgetten voor het basisonderwijs— mei 2006
- Sectoraal wetenschappelijk onderzoek door de Vlaamse hogeronderwijsinstellingen - juni 2006
- Verrekeningen bij de aannemingen van wegenwerken—juni 2006
- Subsidiëring van maatschappelijk opbouwwerk—juli 2006
- Geweststeun aan erkende huurdiensten en hun samenwerkings- en overlegstructuur—september 2006
- Subsidiëring an kenniscentra voor innovatie— september 2006
- Financiering en subsidiëring van centra voor leerlingenbegeleiding— november 2006

Rapport d'activités

- Activiteitenverslag van het Rekenhof over 2005—juni 2006

Autres rapports

- Derde voortgangsrapport van de beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel inzake het Masterplan Antwerpen— februari 2006
- Controle van de rekeningen 2002-2003 van de NV Gimvindus — februari 2006
- Vierde voortgangsrapport van de beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel inzake het Masterplan Antwerpen - juni 2006
- Vijfde voortgangsrapport van de beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel inzake het Masterplan Antwerpen - oktober 2006

Communauté germanophone

Cahier d'observations

- Dem Rat der Deutschsprachigen Gemeinchaft vorgelegter 18. Bericht des Rechnunghofes

Annexe 1 – Publications

Communauté française

Cahier d'observations

- 18^e cahier d'observations adressé au Parlement de la Communauté française

Préfiguration des résultats de l'exécution du budget

- Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2005–mai 2006

Audits thématiques dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un article au cahier d'observations

- Mise en œuvre de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 12 avril 1999 fixant les règles d'établissement et de présentation des budgets et des comptes des institutions universitaires
- Contrôle des dépenses des cabinets ministériels et de leurs services d'appui
- Contrôle de légalité et de régularité du programme 01 « Lecture publique » de la division organique 22 « livre » du budget 2005 de la Communauté française
- La réaffectation du personnel de l'enseignement en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge
- Contrôle des dossiers de récupération des rémunérations indument payées au personnel enseignant - suivi
- Contrôle de l'établissement, de la comptabilisation et du recouvrement des recettes de la cellule des accidents du travail de l'administration générale des personnels de l'enseignement du ministère de la Communauté française

Région wallonne et provinces wallonnes

Cahier d'observations

- 18^e cahier d'observations adressé au Parlement wallon

Préfiguration des résultats de l'exécution du budget

- Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région wallonne pour l'année 2005–mai 2006

Audits thématiques dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un article au 18^e cahier d'observations

- Contrôle de légalité et de régularité du programme 01 «Énergie» de la division organique 12 «Technologies et recherche» du budget de la Région wallonne pour l'année 2005
- Contrôle de légalité et de régularité du programme 05 «Eau - Contrôle, gestion, production et protection» de la division organique 13 «Ressources naturelles et environnement» du budget de la Région wallonne pour l'année 2005
- Contrôle de légalité et de régularité des programmes 01 «Affaires intérieures» et 05 «Infrastructures sportives» de la division organique 14 «Pouvoirs locaux» du budget de la Région wallonne pour l'année 2005
- Contrôle de légalité et de régularité du programme 01 «Santé» de la division organique 17 «Action sociale et santé» du budget de la Région wallonne pour l'année 2004
- Contrôle de légalité et de régularité du programme 02 «Maintenance et entretien des voies hydrauliques» de la division organique 52 «Voies hydrauliques» du budget de la Région wallonne pour l'année 2005
- Contrôle de légalité et de régularité du programme 03 «Réseaux de télétransmission et systèmes d'information» de la division organique 53 «Services techniques» du budget de la Région wallonne pour l'année 2005
- Contrôle des procédures de récupération des aides à l'investissement indues
- Conséquences du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes sur les compétences de contrôle de la Cour des comptes
- Les marchés publics de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
- L'agrément et le subventionnement des services d'aide aux familles et aux personnes âgées et des centres de coordination de soins et services à domicile

Annexe 1 – Publications

Autres rapports

- Province de Namur : Contrôle de l'établissement, de la comptabilisation et du recouvrement des recettes du service de la Culture – août 2006
- Province de Brabant wallon : Examen de l'octroi et du contrôle des subventions – septembre 2006

Région de Bruxelles-Capitale

Préfiguration des résultats de l'exécution du budget

- Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2005 – octobre 2006

Audits thématiques dont les résultats ont été publiés sous la forme d'une publication spécifique

- La station d'épuration de Bruxelles-Nord / Exécution et financement du marché de concession – octobre 2006

Commission communautaire commune

Préfiguration des résultats de l'exécution du budget

- Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Commission communautaire commune pour l'année 2005 – mai 2006

Commission communautaire française

Préfiguration des résultats de l'exécution du budget

- Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2005 – mai 2006

Audits thématiques dont les résultats ont été publiés sous la forme d'une publication spécifique

- Service bruxellois francophone des personnes handicapées - septembre 2006

Annexe 2 – Droit de regard et d'information

Membres du parlement fédéral

Chambre des représentants

09.01.06	Hendrik Bogaert	Les swaps d'intérêt, produits et pertes, de 1999 à 2005
09.01.06	Hendrik Bogaert	Reprise d'obligations de pension par l'Etat fédéral
23.01.06	Hendrik Bogaert	Dépenses 2005 soumises au visa en 2006
11.01.06	Patrick De Grootte	Coûts d'achat et de vente des domaines <i>Zon en Zee, Hengelhoel, Les Dolimarts</i>
11.01.06	Gerolf Annemans	Financement et évaluation des contrats de sécurité des villes et communes, de 1992 à 2006
01.02.06	Francis Van Den Eynde	Dépenses de cabinet de la ministre Van Den Bossche, de 2003 à 2005
06.02.06	Servais Verherstraeten	Cession du bail conclu entre la Poste et une société privée concernant la Tour WTC II
13.02.06	Dirk Van der Maelen	Travaux de rénovation dans les ports de Matadi et Kinshasa
16.02.06	Hendrik Bogaert	Dommages-intérêts de la Défense en 2004 et 2005
21.02.06	Dirk Van der Maelen	Réhabilitation du pont ferroviaire de Nyemba
03.03.06	Muriel Gerkens	Traitement des directeurs de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire
03.03.06	Muriel Gerkens	Concessions sur des domaines militaires
03.03.06	Muriel Gerkens	Subventions octroyées à des asbl par les ministres Demotte et Tobback et le secrétaire d'Etat Van Weert
08.03.06	Carl Devlies	Recettes en 2005 provenant de la lutte contre la fraude fiscale
09.03.06	Marie Nagy	Subventions octroyées à des asbl par le ministre Dupont
16.03.06	Pieter De Crem	Dépenses pour des voyages à l'étranger du ministre Flahaut, de 2003 à 2006
24.04.06	Hendrik Bogaert	Dossiers du budget du gouvernement fédéral relatif à la communication
24.04.06	Hendrik Bogaert	Recours aux swaps dans le budget fédéral
08.05.06	Hendrik Bogaert	Consultance fiscale et autres, accordée aux cabinets, de 1999 à 2006, et déduction des intérêts notionnels
08.05.06	Hendrik Bogaert	Titrisation des impôts directs et indirects
17.05.06	Fons Borgignon	Droits d'enregistrement sur les arrêts et jugements
22.06.06	Carl Devlies	Cession du bail conclu pour le bâtiment Portalis
07.11.06	Carl Devlies	Compte des variations du patrimoine 2003
08.11.06	Carl Devlies	Location du bâtiment Portalis
27.11.06	Carl Devlies et	Avis de l'Inspection des finances sur la confection du budget 2007
07.12.06	Hendrik Bogaert	
11.12.06	Hendrik Bogaert	Montants totaux des crédits, engagements et ordonnancements, de 1995 à 2006

Sénat

10.02.06	Wouter Beke	Moyens utilisés par le Fonds anti-tabac
----------	-------------	---

Membres du parlement de la Communauté flamande

08.03.06	Jan Rogiers	Audit inzake de verrekeningen bij de Administratie Wegen en Verkeer van het departement Leefmilieu en Infrastructuur
14.03.06	Jan Peumans	Verlagen van de raad van bestuur van de <i>Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel</i>
12.07.06	Carl Decaluwé	Controle van het rekenhof bij de VRT
15.09.06	Jan Peumans	4e voortgangsrapportage over de <i>Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel</i>
13.11.06	Carl Decaluwé	Onkostenvergoedingen van het managementteam van de VRT
16.11.06	Steven Vanackere	Onderzoek beheersovereenkomsten van de Vlaamse overheid

Annexe 2 – Droit de regard et d'information**Membre du parlement de la Communauté française**

19.04.06 Françoise Bertiaux Dépenses des cabinets ministériels et de leurs services d'appui

Membre du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

25.01.06 Didier Gosuin Subsidés octroyés à Inter-Environnement Bruxelles et au BRAL

03.07.06 Didier Gosuin Vente de terrains de la SNCB à la Société d'acquisition foncière

13.11.06 Didier Gosuin Procédure de partenariat public-privé mise en place par la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale pour des opérations de rénovations urbaines

20.11.06 Didier Gosuin Avis de l'Institut des comptes nationaux sur la Société d'acquisition foncière et la Société bruxelloise de gestion de l'eau

13.12.06 Didier Gosuin Cahier spécial des charges relatif au centre multimodal de transport du Port de Bruxelles

13.12.06 Didier Gosuin Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région de Bruxelles-Capitale

Annexe 3 – Budgets 2006 de la Cour des comptes

Budget initial et ajusté des recettes 2006(x 1.000 euros)

code		Budget initial	Budget ajusté
Recettes courantes			
1	Dotation	42.557,00	42.927,00
2	Revenus financiers	225,00	225,00
3	Recettes propres	2,00	2,00
4	Recettes diverses et accidentelles	671,00	671,00
	Total des recettes courantes	43.455,00	43.825,00
Recettes de capital			
4	Recettes diverses et accidentelles	300,00	300,00
	Total des recettes de capital	300,00	300,00
Total général		43.755,00	44.125,00

Budget initial et ajusté des dépenses 2006 (x 1.000 euros)

code		Budget initial	Budget ajusté
Dépenses courantes			
A	Membres de la Cour	1.488,10	1.500,10
B	Personnel	41.050,00	41.408,00
D	Documentation	223,00	250,00
E	Bâtiments	2.602,45	2.602,45
G	Equipement et entretien	65,70	65,70
H	Articles de consommation courante	159,50	159,50
I	La Poste–Télécom	136,00	158,00
J	Informatique et bureautique	509,50	482,50
L	Relations extérieures	139,10	139,10
M	Parc automobile	38,25	38,25
N	Dépenses imprévues	5,00	5,00
O	Collaborateurs externes	25,00	25,00
Q	Organismes internationaux	10,00	10,00
U	Missions spécifiques	25,00	3,00
	Total des dépenses courantes	46.476,60	46.846,60
Dépenses de capital			
EE	Bâtiments	1.316,00	1.316,00
GG	Equipement et entretien	227,00	227,00
JJ	Informatique et bureautique	980,00	980,00
MM	Parc automobile	45,00	45,00
	Total des dépenses de capital	2.568,00	2.568,00
Total général		49.044,60	49.414,60

Annexe 4 – Comptes 2005 de la Cour des comptes

Compte d'exécution des recettes 2005 (x 1.000 euros)

code		Estimations ajustées	Recettes réalisées
Recettes courantes			
1	Dotation	40.840,40	40.840,00
2	Revenus financiers	220,00	224,10
3	Recettes propres	2,00	1,25
4	Recettes diverses et accidentelles	45,00	33,83
	Total des recettes courantes	41.107,40	41.099,18
Recettes de capital			
4	Recettes diverses et accidentelles	0,00	12,19
	Total des recettes de capital	0,00	12,19
Total général		41.107,40	41.111,37

Compte d'exécution des dépenses 2005 (x 1.000 euros)

code		Budget ajusté 2006	Dépenses imputées
Dépenses courantes			
A	Membres de la Cour	1.464,60	1.409,83
B	Personnel	37.566,00	36.251,44
C	Bibliothèque	322,00	250,90
E	Bâtiments	2.575,00	2.122,65
F	Consommation électricité–eau–mazout	312,00	279,73
G	Equipement et entretien	69,00	55,91
H	Articles de consommation courante	234,00	149,54
I	La Poste–Télécom	166,00	123,02
J	Informatique et bureautique	595,00	298,44
L	Relations extérieures	8,60	0,00
M	Parc automobile	37,00	26,68
N	Dépenses imprévues	12,00	3,73
Q	Organismes internationaux	10,00	7,86
	Total des dépenses courantes	43.371,20	40.979,73
Dépenses de capital			
EE	Bâtiments	15,50	6,90
GG	Equipement et entretien	221,00	37,81
JJ	Informatique et bureautique	951,00	744,84
MM	Parc automobile	45,00	34,50
	Total des dépenses de capital	1.232,50	824,05
Total général		44.603,70	41.803,78



Cour des comptes

Rue de la Régence 2
B - 1000- BRUXELLES

Téléphone : + 32 2 551 81 11
Télécopie : + 32 2 551 86 22
Messagerie : ccrekF@ccrek.be

Er bestaat ook een Nederlandse versie van dit verslag.

Vous pouvez consulter ou télécharger le rapport annuel de la Cour des comptes dans la langue de votre choix sur le site internet <http://www.courdescomptes.be>.

Impression : N.V. Peeters S.A.

Dépôt légal : 2007/1128/09
